



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept et le Vendredi trente du mois de Juin à vingt heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le Vendredi vingt-trois du mois de Juin 2017 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la présidence du Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Harry ROUX, Liliane FRANCILLONNE, Marie-Alice RUSCADE, Thomas ZITA, Eveline CLOTILDE, Joseph HILL, Daniel DULAC, Michel SURET, Sabine MAMERT-LISTOIR, Grégory MANICOM, Françoise DIELNA, José OUANA, Marius SYNESIUS, Patrick PELAGE, Evelyne MESSOAH, Jacques RAMAYE, Jérôme CHOUNI, Joanie ACHOUN.

Représentés : MM. Betty ARMOUGOM, Rose-Marie LOQUES, Sylvia SERMANSON, Joël TAVARS, Dantès ABASSI, Nadia OUJAGIR, Claité MOUNSAMY, Marcelin CHINGAN.

Absents : MM. Annick CARMONT, Déborah HUSSON, Stella GUILLAUME, Seetha DOULAYRAM, Bernard SILFILLE.

Membres en exercice : 35	Membres présents : 22	Membres représentés : 08
Absent Excusé : 00	Absents : 05	

Le quorum étant atteint, vingt-deux (22) Conseillers étant présents, huit (8) représentés, et cinq (5) absents, le Président Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Patrick PELAGE est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Accord Cadre à bons de commande - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour Accompagner et Conseiller la Ville du Moule dans la mise en œuvre et le suivi du Contrat de Ville pendant la période de 2017 à 2020 21/DCM2017/45

Madame le Maire explique à l'Assemblée qu'une procédure en application des articles 66, 67, 68 et 78 - I alinéa 3 du Décret relatif aux Marchés Publics, a été lancée en vue d'accompagner et de conseiller la ville du Moule dans la mise en œuvre et le suivi du Contrat de ville pendant la période de 2017 à 2020, a été lancée.

Elle précise que les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Elle poursuit en disant qu'elles sont susceptibles de varier de la manière suivante :

Lot Unique	Montant mini TTC	Montant Maxi TTC
AMO pour accompagner et conseiller la ville dans la mise œuvre et le suivi du contrat de ville pendant la période 2017/2020	125 000 €	500 000 €

Notifiée et publiée
le 12/07/2017

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170630-21DCM201745-
DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

Elle ajoute que le marché est conclu pour la période de 2017 à 2020 et qu'il prend effet à la notification de l'ordre de service de démarrage.

Elle indique que pour mener à bien cette affaire, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé, le 9 avril 2017, au JOUE, BOAMP et France-Antilles.

Elle mentionne que ce dernier a également été publié sur le profil acheteur et le site internet de la ville de Le Moule.

Elle signale que 2 plis ont été réceptionnés à la date limite de remise des offres soit le 11 mai 2017 à 12 h.

Elle poursuit en disant que le pouvoir adjudicateur a procédé le 19 Mai 2017 à l'enregistrement des pièces relatives à la candidature. Puis, le 1^{er} juin 2017 la Commission d'Appel d'Offres a procédé à la sélection des candidats et à l'examen des offres.

Elle précise que le 29 juin 2017, la commission d'appel d'offres a sélectionné les candidats ci-après :

- 1°) Couleurs d'Architecture
- 2°) Pichegrain Willy Holding et Conseil

Elle termine en disant qu'à cette phase de la procédure, il appartient aux élus de l'autoriser à signer l'accord cadre avec l'entreprise Couleurs d'Architecture, offre économiquement la plus avantageuse.

*Le Conseil Municipal,
ouï le Maire en son exposé,
après discussion et échanges de vues
DECIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1^{er} : D'approuver le recours à la procédure d'Accord Cadre à bons de commande, afin de retenir une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour Accompagner et Conseiller la Ville du Moule dans la mise en œuvre et le suivi du Contrat de Ville pendant la période de 2017 à 2020.

Article 2 : D'autoriser Le Maire à signer l'accord cadre avec Couleurs d'Architecture, offre économiquement la plus avantageuse, conforme au cahier des charges et qui répond aux attentes du pouvoir adjudicateur.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170630-21DCM201745-
DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

Article 3: Cette dépense sera imputée chapitre 011, compte 6228 du Budget Primitif 2017.

Article 4 : Le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Le Moule, le 30 Juin 2017

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pour Le Maire,

Le 1^{er} Maire-Adjoint:



Jean ANZALA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans la Région.

Notifiée et publiée
le 12/07/2017

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170630-21DCM201745-
DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017